

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Mutualité Maternelle et Repopulation

La Chambre a décidé, fort à propos, de consacrer une séance de la semaine au vote des lois sociales. Et, pour commencer, elle discutait jeudi dernier le projet de loi sur le repos des femmes en couches, projet en panne depuis treize ans, mais récemment voté par le Sénat sur l'initiative de M. Paul Strauss.

Dans un moment où la Patrie cherche à augmenter, jusqu'à l'extrême limite, les effectifs de ses soldats, il est plus opportun que jamais d'atteindre les causes de la dépopulation et de préparer, au plus tôt, la régénération de la race. Or, les statistiques nous l'apprennent, la lutte contre la mortalité infantile, en France, est loin d'avoir donné tous les résultats qu'on en attend et l'on a pu dire qu'il y avait au moins cent cinquante mille nouveaux-nés à sauver chez nous chaque année : la mort de ces enfants, c'est donc le sacrifice annuel de quelque quatre-vingt mille soldats, soit au bout de vingt ans, de seize cent mille unités dont il n'y aurait lieu de retrancher qu'un nombre, en définitive, pas très considérable de disparus.

Le remède ? Il est trouvé : il n'y a plus qu'à en généraliser l'emploi. C'est de protéger la mère avant la naissance de l'enfant et de protéger l'enfant en faisant l'éducation de la mère avant et après l'accouchement. Enfin il faudra offrir à la femme enceinte ou récemment délivrée le moyen de mettre à profit l'enseignement et tous les bons conseils qu'elle aura reçus des hygiénistes et des puériculteurs.

Sans préjuger des résultats considérables que le projet de loi en discussion devra donner, je m'en rapporte à l'expérience du passé et j'évoque l'œuvre accomplie dans ce sens par nos mutualités maternelles.

La Société mère, la Société type, la Mutualité Maternelle de Paris fut fondée en mai 1891, sous le haut patronage de Mme Sadi-Carnot et approuvée par arrêté ministériel en date du 21 février 1892. Peu de temps auparavant, au Congrès de Berlin de 1890, dix-sept Etats européens avaient émis le vœu unanime que « les femmes accouchées ne fussent admises au travail que quatre semaines après l'accouchement ». Jules Simon avait été l'instigateur du vote. Depuis lors, tous les grands Etats, sauf la Turquie et... la France, ont résolu le problème par une législation appropriée. Voilà comment dans notre pays l'initiative privée a dû suppléer au défaut de la loi. La Mutualité Maternelle, nous dit son président, le bon et distingué M. Félix Poussineau, c'est l'Association mutuelle des mères pauvres et riches : elle a pour but de donner aux sociétaires, lorsqu'elles sont en couches, une indemnité suffisante pour qu'elles puissent s'abstenir de travailler pendant quatre semaines et pour leur permettre de se soigner et de donner à leur enfant les soins qu'il réclame pendant les premières semaines qui suivent la naissance. Ici d'ailleurs, point d'humiliante « assistance » point d'aumône à mendier : les futures mères versent une cotisation annuelle de trois francs et pour bien des femmes malheureuses c'est plus que les apparences qui sont là sauvées.

Chaque sociétaire a droit, pendant, quatre et quelque-fois même pendant cinq et six semaines à dater du jour de l'accouchement, à une indemnité hebdomadaire de douze francs, à condition qu'elle soit inscrite depuis neuf mois au moins et qu'elle s'abstienne de tout travail pendant ces quatre semaines. Cette indemnité est payée alors même que l'enfant viendrait à mourir avant l'expiration du délai statutaire. Une prime

de dix francs est accordée à toute sociétaire qui allaite son enfant.

Des œuvres annexes ont été fondées et notamment un dispensaire gratuit où toutes les mères sociétaires reçoivent des consultations gratuites ainsi que des médicaments pour elles et leurs enfants.

La Mutualité Maternelle de Paris qui comptait au 31 Décembre 1892 : 607 sociétaires en compte actuellement plus de 20.000. Elle a présidé à la naissance d'un nombre sensiblement égal d'enfants chez qui la mortalité n'a pas dépassé 4,5 %. Si l'on prend comme taux de mortalité 30 %, la moyenne dans la classe ouvrière, on voit que c'est bien près de 5.000 enfants que la Mutualité Maternelle a sauvés.

Il va sans dire que les modiques cotisations des sociétaires participant seraient insuffisantes pour assurer le fonctionnement de l'œuvre ; elles ne fournissent que le sixième des ressources. Le complément est dû aux cotisations des membres honoraires, aux dons, aux subventions du Conseil municipal, du Conseil général et de l'Etat, aux produits des fêtes, bals, loteries, etc.

Dans un second article j'apporterai sur la vie de la mutualité maternelle, et sur ses œuvres annexes, diverses précisions qu'il est utile de connaître ; enfin je rappellerai les principales dispositions qu'il est utile de connaître ; enfin je rappellerai les principales dispositions du « contrat » passé, il y a six mois entre le Conseil municipal de Paris et la « Mutualité maternelle », en vue d'attribuer à cette dernière un service de secours d'assistance aux femmes enceintes dans certaines conditions déterminées.

Léopold MABILLEAU,
Président de la Fédération Nationale de la Mutualité

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 juin
PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion de la loi de 3 ans.

M. Augagneur continue son discours : il critique le projet de loi contre laquelle le pays protestera dit-il, si elle est votée.

M. Raiberti soutient le projet de loi.

M. Raiberti se déclare partisan du retour au recrutement régional, mais l'adversaire des renvois anticipés, contraires au principe d'égalité.

Il se livre ensuite à un aperçu d'histoire militaire au dix-huitième et au dix-neuvième siècle, d'où il dégage que la supériorité numérique est indispensable.

M. le général Pédoya combat le projet de loi de trois ans.

Il affirme que la loi de deux ans a eu d'heureux résultats pour l'armée française. Elle n'a diminué, ni sa qualité, ni sa situation numérique. En supprimant les privilèges, elle nous a donné deux contingents entiers, tandis que la loi de trois ans ne nous donnait qu'un contingent entier et deux demi-contingents, par suite des dispenses.

Il est faux, d'autre part, qu'on ne puisse pas faire un soldat en deux ans.

Autrefois, les conditionnels devenaient officiers ou sous-officiers au bout d'un an. L'armée française de deux ans est un formidable instrument de guerre.

Il signale le nombre des employés et des embusqués : il y en aurait 80.000 dans les régiments.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Séance du 11 juin 1913
PRÉSIDENCE DE M. LEBRUN
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion sur les lois relatives à la défense laïque.

M. Gailhard-Bancel soutient un projet tendant à obtenir le rétablissement de l'enseignement congréganiste, car, prétend-il, la laïcité a contribué au développement de la criminalité.

M. Dessoye, rapporteur, demande à la Chambre de rejeter ce contre-projet : le gouvernement s'associe à cette proposition.

Le rejet est prononcé par 428 voix contre 122.

M. Beauregard présente un contre-projet tendant à ce que les manuels de l'enseignement primaire soient soumis à l'autorisation de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique.

M. Dessoye combat le contre-projet.

M. Barthou demande à la Chambre de le rejeter.

Conseiller aux instituteurs, dit-il, d'enseigner les devoirs envers Dieu, ce serait violer la neutralité.

Mais il ne faudrait pas conclure de ses paroles qu'on peut conseiller aux instituteurs de parler contre Dieu ou contre telle ou telle religion. Cela aussi serait manquer à la neutralité.

Le gouvernement ne peut accepter le contre-projet Beauregard pour les mêmes raisons que le rapporteur. Le conseil permanent du conseil supérieur de l'instruction publique ne pourrait suffire à faire l'examen qu'on lui demande. Et puis, n'y aurait-il pas lieu de craindre de voir substituer à la variété actuelle des manuels une sorte de monopole et créer ainsi une doctrine d'Etat ?

Enfin le vote de la proposition Beauregard mettrait fin à la campagne contre les manuels ? Le gouvernement ne demande pas mieux d'ailleurs que de faire respecter la neutralité dans le choix des manuels ; mais il ne peut aller au delà.

M. Paul Beauregard a retiré son projet et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 10 juin
PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat aborde la discussion du projet de réforme électorale, voté par la Chambre.

M. Jeanneney, rapporteur de la Commission rappelle le vote de l'amendement Peytral affirmant le principe majoritaire et le demande au gouvernement de dire s'il reviendra plus tard au système du quotient et, dans le cas de la négative, s'il recherchera encore un autre système de représentation des minorités ou, enfin, s'il accepte le projet de la Commission.

M. Barthou dit que, partisan de l'union des deux Chambres, il a pour devoir de tenir compte du vote émis par le Sénat et il ne peut donner son assentiment à un système basé sur le quotient.

La discussion des articles du projet est ouverte.

M. Flandin dépose un amendement à l'article premier :

« Chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés à élire dans la circonscription. Il peut répartir les suffrages dont il dispose entre un nombre de candidats égal à celui des sièges à pourvoir, ou cumuler ses voix sur un nom seulement ou sur plusieurs noms. »

Cet amendement est repoussé par 212 voix contre 73.

M. Maxime Lecomte demande que la première série de députés à nommer soit élue pour quatre ans et pour cinq ans au renouvellement suivant.

Le rapporteur combat l'amendement, qui n'est pas adopté.

Sur l'article 3 (élection d'un député par 21.500 électeurs inscrits), M. Gervais développe un amendement d'après lequel le nombre des sièges par circonscription est calculé d'après le nombre des habitants de nationalité française.

M. Bérard combat l'amendement.

Le ministre soutient l'amendement de M. Gervais.

M. Jeanneney vient constater que la Commission s'est partagée sur la question en parties égales et demande que l'on statue seulement sur la base électorale réservant la question du nombre d'électeurs inscrits nécessaires pour l'élection d'un député.

Sous cette réserve, le texte de la commission est adopté par 234 voix contre 58.

Le nombre des sièges sera, donc, déterminé d'après le nombre des inscrits.

L'ensemble du projet de loi est ensuite voté.

Et la séance est levée.

Labiche n'est pas mort...

M. le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts a reçu récemment une pétition commençant par ces lignes, dont nous certifions la parfaite authenticité :

Monsieur le sous-secrétaire d'Etat,

La Société de pêche le Carpeau, de Rambouillet, régulièrement constituée par déclaration à l'Officiel du 18 août 1911, a l'honneur de vous exposer très respectueusement l'objet de ses desiderata.

Privée de tout cours d'eau, il est impossible à ses quatre-vingts membres de se livrer dans Rambouillet à leur sport favori ; c'est là, pour une société de pêche, une situation anormale. Nous avons donc recours à vous pour nous permettre de sortir de cette impasse...

Il faut avouer que nous devons la communication de cette lettre à la complaisance d'un employé. Si attaché qu'il soit à ses devoirs, il n'a pu résister au désir de nous prouver que la gaieté française n'est pas morte. Nous espérons que M. Léon Bérard ne se fâchera pas de cette petite indiscretion.

A une époque où l'on se plaint de la disparition de l'idéal, il est consolant de penser qu'il peut se trouver quatre-vingts citoyens pour former une société de pêche à la ligne dans un endroit où il n'existe aucun cours d'eau.

Rendons à César

Notre premier grand dirigeable rigide, qui vient de faire ses premières sorties, a reçu le nom de Spiess. Sait-on pourquoi ?

M. Spiess est un ingénieur français qui, en 1873, prit un brevet relatif à la construction d'un navire aérien dirigeable, constitué « par un système de ballons réunis et conjugués à leur équateur dans une carapace avec laquelle il ne forme qu'un seul et unique appareil, de manière à composer un tout solide... »

« Dans ce système, ajoutait l'inventeur, l'aérostat et la nacelle ne forment qu'un seul appareil rigide auquel on peut facilement adapter des moteurs et des propulseurs. »

Voilà qui trompera fort opportunément ceux qui pensaient que notre Spiess n'est qu'une copie des Zeppelin.

C'est à la France qu'appartient l'invention du dirigeable rigide ; elle ne fait aujourd'hui que reprendre ailleurs son bien.

Mais, c'est toujours la même histoire : nous avons inventé... et d'autres en ont profité avant nous.

Publicité

La porte du Grand Théâtre de Genvève porte cette indication :

Toute mise négligée sera refusée au contrôle.
Les spectateurs mal vêtus sont priés de se regarder avant d'entrer.

Boulevard Raspail, à Paris, un charcutier affiche sur sa vitrine :

La maison X... se recommande par la qualité de ses pieds de porc, dont M. X... est l'unique propriétaire.

INFORMATIONS

Au Maroc

Le général Lyautey à Casablanca

Le résident général est parti en automobile pour Casablanca où il confèrera, avec le général Brulard, sur les dispositions nécessitées par l'occupation de Taroudant et d'Agadir.

Le Succès de Raisouli contre les Espagnols

On assure que Raisouli se serait emparé des avant-postes espagnols devant Arzila.

Les Espagnols auraient eu plusieurs tués et blessés.

Trois compagnies du régiment d'Estramadure ont quitté Algésiras pour Larache. Les régiments de Ceuta attendent des ordres.

L'assurance maternelle

La Commission d'assurance et de prévoyance sociale, réunie sous la présidence de M. J.-L. Breton, a adopté en deuxième lecture, la proposition de M. Schmidt, sur l'organisation de l'assurance maternelle à domicile.

La proposition de loi pose en principe le droit à l'assistance pour toute femme de nationalité française, privée de ressources pendant la période de repos qui précède et qui suit immédiatement ses couches. L'assistance, tant pour la période qui précède, que pour la période qui suit les couches, ne pourra être maintenue, pour une période supérieure à cinq semaines.

Le taux de l'allocation ne pourra être inférieur à 50 centimes, ni supérieur à 3 fr.

La dépense, évaluée à 35 millions, sera partagée entre l'Etat, le département et les communes, conformément aux barèmes annexés à la loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance aux vieillards.

M. Voilin a ensuite donné lecture de son rapport sur le projet de loi ayant pour but d'étendre à l'Algérie, la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Le rapport a été approuvé.

L'incorporation à vingt ans

Commentant dans un journal du matin l'amendement Touron à la loi militaire, amendement tendant à l'abaissement de l'âge de la conscription, M. Charles Humbert, sénateur, assure, d'après des entretiens qu'il a eus avec eux ces jours derniers, que plusieurs membres du gouvernement ont été très fortement séduits par cette proposition, et qu'ils usent volontiers de leur influence pour qu'elle soit introduite dans le projet ministériel.

Français et Allemand

L'instituteur français Davot, de Nancy, a été condamné à six mois de prison par le tribunal de Munster pour avoir cherché à favoriser la désertion du Français Alfred Vastor, incorporé de force dans un régiment d'infanterie à Minden.

Alfred Vastor est Français. Son père vit à Toul depuis 1893, et Vastor a été acquitté par le conseil de guerre à propos d'une tentative de désertion parce qu'il a droit de se considérer comme Français, d'après la loi française ; mais la loi allemande le considère comme un Allemand.

Un incident russo-allemand

Quatre étudiants russes et deux étudiants allemands se trouvaient devant une fresque de l'auberge de Weinheim, dans le grand duché de Bade, qui représente la bataille de Wissembourg.

Les russes s'amusaient beaucoup devant cette œuvre d'une inspiration naïve et d'une exécution rudimentaire.

Les allemands les ayant pris à

parti, un russe leur répondit par ces mots : « Cochons d'Allemands ! »

Le fils du général russe Nicolas Lemenoff, s'est vu de ce chef condamner à 30 marks d'amende.

Le fils du bourgmestre de Moscou, Wachrnoïeff, vient d'être expulsé du grand duché de Bade pour la même raison et sur la dénonciation des deux étudiants allemands.

Le Conflit Balkanique

Les Ambassadeurs à Londres

Les ambassadeurs se sont réunis. La discussion a porté sur la question de l'accès commercial de la Serbie sur l'Adriatique.

La conversation s'est étendue très longuement, sur ce sujet sans aboutir à des solutions précises.

Après la réunion, il a été question, dans des conversations particulières, entre quelques ambassadeurs, des frontières sud de l'Albanie. Mais ces conversations hors séance, n'avaient plus un caractère de discussion officielle.

Le différend serbo-bulgare

Plusieurs ministres des grandes puissances ont reçu des instructions pour faire, de concert avec leurs collègues, une démarche auprès du gouvernement bulgare en vue de l'amener à démobiliser.

Une démarche analogue se prépare à Belgrade.

D'autre part, dans les milieux parlementaires appartenant à la majorité, on considère comme imminente une intervention particulièrement énergique de la Russie dans le même sens.

La réponse de la Bulgarie à la dernière note serbe sera, dit-on, remise aujourd'hui. Elle exposera l'impossibilité pour le gouvernement bulgare, de renoncer au bénéfice de la convention de 1912.

L'Etat de siège à Sofia

Les journaux annoncent que l'état de siège a été proclamé à Sofia.

Les troupes bulgares auraient arrêté, à Tsaribrod, un train serbe.

Suivant le « Mali-Journal », une sanglante rencontre aurait eu lieu à Makrosch, entre Serbes et Bulgares.

Petites Nouvelles

Le Conseil municipal de Paris a adopté un vœu en faveur du vote et de l'éligibilité des femmes au Conseil municipal.

— La cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation à deux mois de prison de l'Allemand Haag, qui, un soir de beuverie, avait déclaré que « la France était la plus grande pourriture de la terre et qu'il embrocherait les agents et les ferait griller ».

— Le colonel d'état-major Kuzimov, de l'armée russe, aurait été arrêté à Varsovie, sous l'inculpation d'espionnage au profit de l'Autriche.

— Le Congrès national de la paix, réuni à Bruxelles, a émis un vœu contre les exhibitions brutales telles que les matches de boxe.

— L'aviateur Brindejone des Moulinais a exécuté le raid de Paris-Berlin en 7 heures.

— Le Conseil municipal de Paris a voté l'allocation d'une somme de 100 fr. à l'instituteur Donat, de Couffoulex, pour l'indemniser d'une partie des frais du procès qu'il avait engagé.

— Mardi soir, à 5 heures et demie, dans une brasserie de la rue des Pyrénées, à Paris, par suite de l'explosion d'un foudre contenant 300 hectolitres de bière, un ouvrier nommé Meyer, demeurant aux Lilas, a été grièvement blessé et transporté à l'hôpital Tenon dans un état désespéré.

CAUSERIE

Deux jours sur la Méditerranée

(Carnet d'un témoin)

A bord du « Carthage »

Dimanche matin. Rouge, le soleil se lève sur la mer, lançant ses rayons de feu jusqu'au bout de l'horizon. Rien ne bouge encore. On dirait que tout est mort à bord des monstres d'acier qui sont là, effrayants et superbes. Des drapaux claquent au vent, mais doucement. La Méditerranée semble dormir. Quelques petites vagues, si frêles qu'elles disparaissent aussitôt, jettent quelques lignes blanches sur l'infini bleu qui nous entoure.

Vraiment, est-ce possible que cette mer soit celle que nous connaissons hier, toute secouée par l'horrible mistral ? Et où sont donc ces lames furieuses qui par instant nous faisaient danser je ne sais quel diabolique tango ? Après tout, elles ont peut-être compris qu'il fallait avoir pitié de nos bonnes volontés, pas toujours triomphantes, hélas ! Mais aussi sait-on jamais ce qui se cache sous le calme trompeur des flots ?

Dans l'air, subitement, les notes des clairons résonnent. Un assourdissant vacarme monte des bâtiments de guerre. C'est le réveil. Des marseillaises victorieuses éclatent de toutes parts. Le soleil apparaît plus superbe, éclairant hommes et choses d'une aveuglante lumière. L'apothéose de l'après-midi se prépare déjà.

La mer reste merveilleusement tranquille. Bientôt, toutes les escadres vont prendre leur position de revue. Les énormes cheminées des cuirassés crachent au ciel une épaisse fumée noire, qui fait sembler plus blancs encore les sillages que les bateaux laissent derrière eux...

Deux heures. En rade des Viguettes, la féerie commence. Ciel et mer se confondent dans une même couleur idéalement bleue.

La formidable armée attend à quelques kilomètres l'heure du défilé. Cuirassés, contre-torpilleurs, sous-marins, tous sont là, à leur poste, flamboyants sous le chaud soleil du Midi. Dans l'air les hydro-aéroplanes circulent, rapides et légers. Le ronflement de leurs moteurs se fait par instant plus doux, et s'arrête. Et ces mouettes immenses, sans efforts, arrivent se poser sur les flots qu'elles battent à coups d'ailes précipités. Puis elles repartent, doucement, pour aller se perdre dans un horizon de palmiers.

Mais le *Voltaire* s'est mis en marche. Derrière lui, tous les autres suivent. L'hymne de la nation retentit joué par toutes les musiques des cuirassés. C'est un inoubliable instant. Lentement, superbement, ces masses hérissées de canons et de marins défilent. Les cris de « Vive la République ! » partent de toutes les passerelles et viennent nous frapper en plein visage.

On sent qu'un peu de la Patrie se tient là, très près, et passe.

Les « Marseillaises » redoublent, dominant presque le bruit des canons. Une émotion, une joie étrange, nous empoignent qui changent les figures et mettent dans tous les yeux des reflets d'âmes.

On voudrait crier, hurler aussi. Impossible, les gorges contractées ne le permettent pas. Les cœurs qui battent si fébrilement en disent d'ailleurs plus long que toutes les phrases... Et bientôt dans la rade, il ne reste que l'odeur de la poudre. Le dernier bâtiment a disparu au

loin. Mais le soleil a placé sur sa trace un tapis d'or.

Maurice BIGOT.

CHRONIQUE LOCALE

LOIS SCOLAIRES

La Chambre a repris mercredi la suite de la discussion sur les lois relatives à la défense laïque, et le débat a été l'occasion pour les cléricaux de faire entendre les sempiternelles rangaines contre l'école.

Mais le débat de mercredi a prouvé que si ces messieurs n'étaient guère gênés pour charger la laïque de tous les crimes commis à travers le monde, il leur était difficile d'apporter un argument sérieux à l'appui de leurs accusations : mais ceci encore ne les embarrasse pas.

Et l'un d'eux, en effet, affirmant que l'école laïque a contribué au développement de la criminalité, M. Buisson prouve, avec chiffres à l'appui, que la criminalité était moindre en France qu'en Allemagne, où l'enseignement religieux est obligatoire, et qu'au surplus, il n'était pas certain qu'en France tous les criminels aient fréquenté la laïque.

Croyez-vous que notre cléricale se soit inclinée de bonne grâce et ait fait un tout petit *mea culpa* ?

Certes non : il a répondu que si la criminalité était supérieure en Allemagne, cela tendait à démontrer la supériorité de la religion catholique sur la religion protestante.

Il n'a pas contesté les statistiques fournies par M. Buisson, il n'a pas essayé de produire des statistiques contraires : cela, c'était chose peu aisée. Notre cléricale a tourné la difficulté avec habileté, mais il n'a pas dit mot pour regretter son erreur.

Et puis, comme le fait remarquer un de nos grands confrères, c'est nous qu'on traite de sectaires !

Mais la Chambre paraît bien résolue à donner à l'école laïque toutes les garanties nécessaires à sa défense contre les manœuvres des cléricaux. Les déclarations du Président du Conseil, à ce point de vue, ont été très nettes et il a souhaité qu'à l'avenir les manifestations qui auront lieu sous le prétexte de réclamer la neutralité dans l'école ne se produisent plus impunément.

La neutralité n'est pas une question de doctrine, mais une question de fait, a dit M. Barthou. Les cléricaux accepteront-ils cette déclaration ?

Nous en doutons : pour eux, neutralité a un sens particulier, et M. Dessoy, rapporteur du projet sur la loi scolaire a excellemment défini comment les cléricaux entendaient la neutralité, notamment en ce qui concerne les manuels : « Les ministres des cultes sont, d'après une circulaire des évêques, les seuls experts qui puissent savoir si un livre peut ou non, être mis entre les mains des enfants. »

En d'autres termes, si l'on admettait ce que préchent les cléricaux, alors tout serait pour le mieux, et la neutralité serait observée comme jadis quand ils étaient les maîtres !

Nous n'en reviendrons pas encore là, heureusement !

L. B.

Vote de nos Sénateurs

Dans la discussion relative à la réforme électorale, M. Flandin dépose un amendement tendant à ce que chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés à élire dans la circonscription, qu'il puisse répartir les suffrages dont il dispose entre un nombre de candidat égal à celui des sièges à pourvoir ou cumuler ses voix sur un nom seulement ou sur plusieurs noms.

Les votes de nos sénateurs ont été :

Pour : M. Rey.

Contre : MM. Cocula et Loubet.

Le Sénat a rejeté par 197 voix contre 65.

Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat M. Rey fait partie du 6^e bureau, M. Loubet, du 7^e et M. Cocula du 8^e.

Enregistrement

M. Malbec, receveur de l'Enregistrement à Cazals, est nommé à Latronquière en remplacement de M. Coudret, nommé à Lignères (Cher).

M. Mouela, surnuméraire à Bordeaux est nommé receveur à Cazals.

Contributions indirectes

M. Laborde, commis principal des Contributions indirectes à Treignac (Corrèze), est nommé à Gourdon en remplacement de M. Delrous.

Chez les planteurs de tabac

Nous recevons la communication suivante :

Monsieur le Directeur du « Journal du Lot »

M. Chartrou me communique le compte rendu de la réunion du Bugue avec sa réponse. Je viens à mon tour vous demander d'insérer la mienne.

Je n'ai pas l'intention de rechercher si M. Delport a quitté le Bugue portant sur la tête une couronne de roses, ou une couronne d'épines. Il importe également très peu à l'histoire de savoir si j'ai été ou n'ai pas été conquis. Si cela vous intéresse, consultez le bureau. Le véritable intérêt de la réunion du Bugue a été la profession du dogme du surclassement faite par M. Delport, et mon énergique protestation.

C'est là en effet le fossé infranchissable qui sépare l'Union et la Confédération ; tous les essais de rapprochement resteront sans effet utile, les réconciliations les plus sincères, seront sans lendemain. La fédération du Lot pourra ajouter à son titre tous les préfixes de la grammaire : cela ne changera rien au fond des choses, tant que le surclassement existera.

Les planteurs qui ne pratiquent pas le surclassement sont les dupes de ceux qui le pratiquent. Cette proposition si simple et si évidente a-t-elle besoin de justification ? Lisez alors le texte officiel de la séance du Sénat du 29 mai. M. Bourelly, répond en ces termes à M. Monis : « Aussi avons-nous, non seulement étudié, mais préparé de nouveaux tarifs, dont la promulgation sera d'autant plus rapide que nous verrons cesser plus vite, les fautes pratiques du surclassement. »

Lorsque nous étions à Cahors il y a quatre ans, nous avons été stupéfaits de voir les classements. Nous avons cru que l'administration laissait faire pour en tirer argument, contre les planteurs à fumer qui formaient la masse. Mais si on admet que l'administration n'est pas la complice, mais la victime du surclasse-

ment, M. Delport pourrait-il nier que c'est l'argument constant qui nous est opposé — on le lui a dit assez souvent à Paris — et la citation précédente ne le dit-elle pas encore.

J'ai dit et je répète, que la théorie du surclassement, est la théorie du vol et de l'anarchie, et que cela n'aura qu'un temps.

Il est certain que l'affaiblissement du pouvoir exécutif a rendu possible le surclassement. Mais le jour inévitable où le pouvoir exécutif reprendra la part nécessaire d'influence qu'il doit avoir, le surclassement disparaîtra, si la culture n'a pas déjà disparu. C'est en effet la conséquence logique et fatale du surclassement, quel que soit le régime politique.

La culture du tabac en France a pour but principal d'alimenter le budget. Les planteurs constituent une minorité, qui deviendrait vite odieuse à la majorité, si le dogme du surclassement faisait son chemin. Voilà pourquoi nous barons la route à M. Delport.

Ce n'est donc point une querelle de personnes. C'est une question de principe. La comédie jouée à la Réole est restée sans aucun effet. Les choses sont restées ce qu'elles étaient. L'Union nationale n'a pas changé de nom. Elle est plus vivante que jamais. Elle est heureuse de faire savoir par votre organe aux planteurs du Lot, que le texte voté par le Sénat est son œuvre exclusive. Nous avons pu empêcher le vote du texte adopté par M. de Monzie, qui constituait un recul d'un siècle, et c'est avec satisfaction que nous avons vu MM. Loubet et Cocula se joindre à nous.

Nous n'entendons point nous immiscer dans les affaires du Lot qui ne nous regardent pas. La question des experts étant réglée à notre satisfaction, nous n'avons plus de question commune avec les planteurs du Lot. Que chacun applique donc ses théories. On jugera les résultats dans une dizaine d'années. Mais que M. Delport ne vienne pas chez nous prêcher le surclassement. C'est un mauvais et détestable moyen.

Veillez remercier l'Auditeur du Bugue de m'avoir ouvert vos colonnes et agréez l'assurance de ma parfaite considération.

Ch. NÉGRIER,

Président de l'Union nationale des planteurs de tabac à fumer.

Retraites ouvrières et paysannes

Du 25 avril au 10 mai le ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale a notifié à M. le Préfet du Lot, 393 liquidations de pensions et 29 révisions de pensions.

Dans le même temps le service départemental a procédé à la délivrance de 111 titres provisoires.

Dates des examens du certificat d'études primaires

Vendredi 20 juin : Castelnau, Montcuq, Cajarc, Payrac.

Samedi 21 : Labenque, Livernon, Salvac.

Vendredi 27 : Lauzès, Catus, Lacapelle-Marival, Souillac.

Samedi 28 : St-Géry, Cazals, Figeac Est, Martel.

Vendredi 4 juillet : Limogne, Cahors Nord, Vayrac.

Samedi 5 : Puy-l'Évêque, Latronquière, Gramat.

Vendredi 11 : Cahors Sud, Luzzech, Brétenoux, Labastide-Murat.

Samedi 12 : Cahors Sud, St-Céré, St-Germain.

Samedi 19 : Gourdon, Figeac Ouest.

Par mesure transitoire, une deuxième session d'examen du certificat d'études primaires s'ouvrira dans tous les départements au mois d'octobre prochain. Elle sera accessible à tous les candidats, ayant atteint l'âge de 12 ans au 1^{er} octobre.

Heureux gagnant

Dans la liste des lauréats du « Concours des Braves Gens » ouvert par notre confrère le *Matin*, nous relevons avec plaisir le nom de M. Cabanes Henri, conducteur à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

M. Cabanes a obtenu le numéro 21 et gagne une bicyclette d'une valeur de 300 francs.

Nos félicitations.

Les congés agricoles

La Commission nommée par le groupe agricole de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Fernand David, a rédigé, au sujet des congés agricoles à accorder sous le régime de la loi de trois ans, un texte qu'elle vient de proposer à la signature des 250 membres du groupe.

Ce texte porte de 3 à 4 mois la durée des permissions dont bénéficiera l'ensemble du contingent sur la question spéciale des permissions agricoles.

Ce texte stipule que les agriculteurs cultivant eux-mêmes la terre, ou employés dans une exploitation agricole, qu'ils soient appelés ou engagés, et qui n'ont pas encouru de punition grave jusqu'à concurrence d'une durée totale de cent vingt jours, pour les trois premières années de leur service militaire, les permissions seront ainsi réparties : Pour la première année 30 jours à prendre en une ou deux périodes à partir du mois de mai ; pour les deux années suivantes, 45 jours à prendre en une ou deux périodes, soit en automne, soit au printemps, soit en été.

La limite de dix pour cent du contingent prévue ci-dessus ne sera pas applicable aux permissions agricoles. Ces permissions seront accordées par les commandants de corps d'armée, après avis des chefs de corps sur la demande qui leur en sera adressée par les intéressés, ou par leurs familles, et sur la seule justification qu'il s'agit bien de cultivateurs travaillant eux-mêmes la terre ou employés dans une exploitation agricole.

Chaque année, à leur session d'avril, les Conseils généraux, ou sur délégation, à toute époque, les Commissions départementales seront consultées sur le point de connaître à quels moments pour chaque saison, ont lieu les travaux des champs pour chaque département. Lors de la promulgation de la présente loi, cette consultation pourra être demandée directement aux Commissions départementales. L'autorité militaire tiendra compte de ces indications pour accorder les permissions agricoles qui lui seront demandées.

Les Conseils de révision établiront chaque année la liste des appelés pouvant prétendre aux permissions agricoles.

Pour les engagés volontaires ou pour les hommes du contingent ordinaire qui auraient été omis sur la liste dressée par les Conseils de révision, la qualité d'agriculteur sera constatée par les soins des bureaux de recrutement, après une enquête de la gendarmerie, soit d'office, soit sur la demande de l'intéressé ou de sa famille.

La tenue des officiers et des sous-officiers

La *France militaire* annonce que, revenant sur l'interdiction aux officiers et aux sous-officiers de se mettre en civil, le Ministre de la guerre a décidé d'apporter des tempéraments à sa décision du 31 mai, prise au moment des incidents militaires de l'Est.

Désormais, les officiers pourront se mettre en civil, le samedi après 5 heures du soir, et le dimanche toute la journée.

Les adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers mariés, à solde mensuelle, pourront se mettre en civil les dimanches et les jours fériés ; les autres sous-officiers, à titre exceptionnel et sur autorisation de leur chef de corps d'armée, pour des circonstances déterminées : sports, excursions.

Le commandant de service de jour, l'officier et les sous-officiers adjoints devront être en tenue toute la journée.

Les grandes manœuvres en 1913

Les instructions relatives aux grandes manœuvres de 1913 viennent d'être publiées.

La concentration comprendra deux périodes, la première ayant pour objet la concentration et la constitution des deux partis, devra être terminée le 7 septembre ; les troupes occuperont à cette date les cantonnements qui leur auront été assignés d'avance ; les mouvements de la seconde devront être terminés le 10 et auront pour but la constitution de chacune des deux armées suivant les instructions du général Joffre, directeur des manœuvres.

La dislocation commencera le 17 septembre entre Cahors, Agen, Castelnau-d'Aud, Muret et Auch.

Les fouilles de Luzech

D'une lettre adressée par M. Armand Viré au Comité d'Uzerche, formé pour rechercher les vestiges locaux d'Uxellodunum. Nous retenons les passages suivants :

Je dois avouer que la question d'Uxellodunum m'intéresse très médiocrement. Le texte des *Commentaires* est à la fois trop précis sur certains points, trop vague sur certains autres, pour pouvoir à lui seul donner un résultat.

« Et cela est si vrai qu'on le discute depuis le x^e siècle, sans avoir pu se mettre d'accord. »

« Vouloir en tirer argument pour placer ci ou là le célèbre oppidum, me paraît œuvre essentiellement vaine, et je ne saurais vous suivre sur ce terrain, si là se bornaient vos ambitions. »

« Mais je vous remercie de votre Société à l'intention d'exécuter des fouilles sérieuses et suivies, d'étudier sans idée préconçue les restes anciens que peut présenter et que présente certainement l'admirable boucle d'Uzerche, etc... »

« Nos fouilles de Luzech, quoique à peine commencées depuis trois semaines, nous ont permis déjà de déterrer sous trois ou quatre mètres de remblais postérieurs, le mur d'enceinte gaulois avec son curieux appareil de poutres et de fûts. »

« Par dessus, nous dégagons d'importantes constructions romaines, et enfin au sommet un curieux fort du Moyen-Age, jusqu'ici insoupçonné. »

« Que trouvera-t-on à Uzerche ? Vos fouilles sérieuses le diront, et j'ai bon espoir, d'après votre lettre, que vous exhumerez des choses fort intéressantes. »

Armand VIRÉ.

Cinéma du grand Café Tivoli

Programme du 12 Juin 1913

Sur les flots	Drame.
Monsieur veut se marier	Comique.
Fiancée d'Éole	Comédie.
Pachidermes	Documentaire.
Calino démenage	Comique.
Pour son Roi	Drame.
Bébé et sa Propriétaire	Comique.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XII

Une seconde idée de Gontran.

Gontran seul savait le mieux du monde à quoi s'en tenir sur l'heureuse veine du baron.

Mais Gontran ne disait rien et pour cause.

Avant de quitter le château et de prendre le chemin de Toulon, le jeune homme fit, comme la veille, une longue station devant la panoplie de sa chambre à coucher, seulement ses intentions n'étaient plus les mêmes que la veille.

Il décrocha et il étala sur le bureau de marqueterie que nous connaissons une demi-douzaine de poignards, de stylets et de couteaux de chasse. Ces derniers furent d'ailleurs écartés pres-

qu'aussitôt, et toute son attention se concentra sur les armes de plus petite dimension.

Parmi ces dernières il fit choix d'un poignard vénitien du plus pur acier, à lame courte et large et médiocrement effilée.

Après avoir examiné longuement cette lame et s'être assuré des propriétés de résistance qu'elle possédait malgré sa souplesse, il la fit rentrer dans sa gaine de velours cramoisi brodé d'argent, et il mit cette gaine dans la poche de côté de son habit...

Disons tout de suite, pour rassurer celles de nos charmantes lectrices dont les nerfs sont facilement impressionnables, que pendant toute la durée de l'examen qui précède aucune expression sinistre n'était venue se peindre sur la physionomie calme du jeune homme et que, selon toute apparence, ce n'était point à des pensées de meurtre et de sang que se livrait en ce moment son esprit...

Que voulait-il donc faire du poignard choisi par lui avec tant de soin ?

Nous ne tarderons guère à le savoir.

Ses préparatifs terminés, Gontran se mit en selle et partit au galop.

A une lieue environ du château, il rencontra Marcel de Labardès et Raoul de Simeuse dans un phaéton que Marcel conduisait lui-même.

Le vicomte arrêta son cheval et tendit la main au jeune homme et à l'ex-

officier, quoiqu'il ne se dissimulât point la répulsion que ce dernier éprouvait pour lui.

— Bonjour, messieurs, leur dit-il, est-ce que par hasard, vous allez au château ?

— Oui, répondit Marcel.

— Tant pis...

— Pourquoi ?

— Parce que vous me faites regretter une absence qui me privera du plaisir de vous recevoir...

— Eh bien, mon cher Gontran, fit Raoul, qui, nous le savons, voulait être agréable malgré tout au frère de sa Blanche bien-aimée, qui vous empêche de rebrousser chemin et de revenir avec nous ?

— Je voudrais le pouvoir... mais, malheureusement, c'est impossible... j'ai accepté une invitation pour ce matin.

— Ne devinez-vous pas, Raoul dit Marcel d'une voix légèrement ironique, que le vicomte a rendez-vous avec son nouvel et inséparable ami le baron de Polart ?

— Est-ce que vous connaissez le baron, monsieur de Labardès ? demanda Gontran, étonné du ton de son interlocuteur.

— Non, grâce au ciel ! Je l'ai vu hier pour la première fois de ma vie, mais cela me suffit pour être parfaitement certain que ce monsieur est un coquin de la pire espèce, et vous me serez très agréable, si vous voulez

bien vous charger de le lui répéter de ma part...

— Ma foi, répondit Gontran avec un sourire un peu contraint, je vous avouerai que je préfère ne point me charger de votre commission. J'ajouterais que je ne partage en aucune façon la manière de voir que vous venez d'exprimer avec tant d'énergie...

— Si vous ne la partagez pas, tant pis pour vous... répliqua Marcel. Je crois être bon prophète en vous prédisant que vous ne tarderez guère à penser comme moi... Peut-être alors sera-t-il trop tard...

Gontran fut bien contraint de convenir vis-à-vis de lui-même que la perspicacité de M. de Labardès n'était point en défaut ; mais il n'en témoigna rien et se contenta de répondre : — Vous êtes sévère !

— Non, je suis juste... l'avenir vous le prouvera d'une façon surabondante. Croyez d'ailleurs, monsieur le vicomte, que je ne me permets de vous parler ainsi qu'en raison du profond et respectueux intérêt que m'inspirent tous les vôtres, car je sais à merveille que vous êtes le seul maître de vos actions, et que vos liaisons ne me regardent pas...

Puis, par transition, Marcel ajouta : — Comment se porte le général ce matin ?

— Bien, je crois, répondit Gontran, car je ne l'ai pas vu avant de me mettre en route...

— Tendresse filiale vraiment touchante pensa M. de Labardès.

— Et ces dames ? demanda Raoul.

— Au moment de quitter ma chambre, j'ai appris par un domestique que mes sœurs se promenaient ensemble dans le parc... Vous les y trouverez sans doute encore... Au revoir, messieurs, je ne veux pas vous retarder plus longtemps...

— Au revoir ! répliqua Marcel, et croyez-moi, défaites-vous de votre baron de Polart...

De nouvelles poignées de main furent échangées, puis M. de Labardès toucha ses chevaux du bout de son fouet, tandis que Gontran éperonnait sa monture.

Le phaéton et le cavalier s'éloignèrent rapidement dans des sens différents.

Trois quarts d'heure après, Gontran mettait pied à terre et livrait son cheval aux soins des garçons d'écurie de l'Hôtel de la Marine royale.

L'endroit choisi par M. de Polart pour le grand déjeuner qu'il donnait ce jour-là était ce café-restaurant que nous connaissons déjà pour y avoir conduit nos lecteurs à la suite de notre ami Marcel de Labardès, alors simple lieutenant d'infanterie, le 9 mai de l'année 1830.

Peut-être nos lecteurs n'ont-ils pas oublié que dans ce café avait eu lieu la première rencontre de Marcel et de Georges Herbert, rencontre qui devait

être le point de départ d'une liaison tellement intime et d'une affection si dévouée de part et d'autre.

Le propriétaire du restaurant était toujours M. Loustalot.

Dix-sept ans avaient passé sans presque laisser de traces sur le petit homme au ventre proéminent, aux pommettes rouges et luisantes.

Plus que jamais, et dès le matin, on le voyait aller et venir, avec une agilité surprenante, correctement vêtu d'un pantalon noir, d'un gilet noir, d'un habit noir et d'une cravate blanche.

Si le maître de la maison n'était point changé, on ne pouvait en dire autant de l'établissement.

M. Loustalot, en homme intelligent, n'avait reculé devant aucun sacrifice pour conserver et pour augmenter la vogue dont jouissait sa maison.

Le goût du luxe s'étant généralisé, et de Paris ayant fait invasion dans les provinces, M. Loustalot avait chargé les plus habiles décorateurs de Marseille de métamorphoser le café en un véritable Eldorado ; et les artistes, comme bien on pense s'étaient empressés de le satisfaire.

Ce café, maintenant, étincelait de dorures. Toutes les divinités de l'Olympe étaient sur le plafond, peint à fresque, leurs formes attrayantes et leurs carnations à la Rubens.

(A suivre).

Chemin de fer d'Orléans

En vue d'améliorer les relations directes de Bordeaux et Toulouse avec les stations thermales d'Auvergne et Clermont-Ferrand, la Compagnie d'Orléans rétablira à partir du 1^{er} juin les trains express de nuit (toutes classes) créés l'an dernier entre Brive et Ussel et mettra en marche à partir de la même date, au lieu du 1^{er} juillet, les trains express de jour circulant pendant l'été entre Périgueux et Ussel, Brive et Périgueux.

L'horaire de ces trains est réglé comme ci-après :

	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.
Bordeaux-St-Jean. dép.	6.32	5.00
Bordeaux-Bastide. dép.	7.07	5.48
Libourne. dép.	7.38	6.22
Périgueux. dép.	8.38	7.07
Brive. arr.	10.06	8.37
Toulouse. dép.	0	23.37
Montauban. dép.	0	23.37
Cahors. dép.	0	23.37
Brive. arr.	0	3.01
Brive. dép.	40.15	3.11
Tulle. dép.	40.50	3.48
Ussel. arr.	42.58	5.29
La Bourboule. arr.	45.21	7.56
Le Mont-Dore. arr.	45.41	8.15
Clermont. arr.	46.41	9.27

	Omibus 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.
Clermont. dép.	11.023	15.404
Le Mont-Dore. dép.	12.15	16.43
La Bourboule. dép.	12.36	16.58
Ussel. dép.	15.03	19.00
Tulle. dép.	17.27	21.03
Brive. arr.	18.03	21.36
Brive. dép.	18.42	22.33
Cahors. arr.	19.07	23.08
Montauban. arr.	19.27	23.28
Toulouse. arr.	0.23	6.00

	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.
Brive. dép.	18.28	1.46
Périgueux. arr.	20.09	3.28
Libourne. arr.	22.00	5.15
Bordeaux-Bastide. arr.	22.11	5.53
Bordeaux-St-Jean. arr.	22.35	6.35

(2) Avec changement de voiture à Coutras.
(1) Voitures directes en toutes classes de Bordeaux à Clermont (trajet en 10 h. 09) et de Bordeaux au Mont-Dore (trajet en 9 h. 09).
(2) Voitures directes de toutes classes entre Bordeaux et Clermont (trajet en 10 h. 39) et en 1^{er} et 2^e classes de Bordeaux au Mont-Dore (trajet en 9 h. 27).
(3) Voitures directes de toutes classes entre Clermont et Bordeaux (trajet en 11 h. 09) et du Mont-Dore à Bordeaux (trajet en 9 h. 50).
(4) Voitures directes de toutes classes entre Clermont et Bordeaux (trajet en 11 h. 13) et en 1^{er} et 2^e classes du Mont-Dore à Bordeaux (trajet en 9 h. 12).
(5) A partir du 1^{er} juillet un service automobile sera établi entre le Mont-Dore et St-Nectaire en correspondance avec ce train.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DES 12 ET 15 JUI 1913
Muruzabal (Paso-doble). I. Urizar.
Stradella (Ouvverture). Flotow.
Berceuse de Jocelyn. Godard.
François les bas bleus. Bernicat.
Marche de « Louise ». Charpentier.

Allés Fénelon, de 20 h. 3/4 à 22 h. 3/4

Arrondissement de Cahors

Belfort

La baguette divinatoire. — Un sourcier avait indiqué, il y a déjà quelque temps, l'endroit où se trouvait la source de la Douze, qui passe au hameau de Loubéjac. On avait ajouté à l'affirmation de l'homme à la baguette une foi très relative. Tout dernièrement, un éboulement s'est produit à l'endroit signalé par le sourcier. A ce moment, une source a jailli au milieu de la rivière du Lemboulas. Ce phénomène a attiré un grand nombre de curieux.

Lauzès

Les Vétérans des Armées de Terre et de Mer. — Remise des Médailles 1870-71. Dimanche prochain 15 courant, aura lieu à Lauzès, la réunion de l'Assemblée Générale statutaire de la 2.063^e section des Vétérans des Armées de Terre et de Mer.

A l'issue de cette réunion, aura lieu la remise de la Médaille de 1870 aux anciens soldats ayant servi pendant l'année terrible. Cette médaille sera attachée sur la poitrine des vieux braves, par M. le capitaine en retraite Montai. A cet effet, de grandes fêtes se préparent dans le petit village de Lauzès.

Voici une partie du programme :

9 heures du matin : Réunion statutaire à la Mairie. Nomination de divers membres. Paiement des cotisations.

9 heures et demie : Réunion de tous les Vétérans et Sociétaires, à la Bascule, pour aller prendre le drapeau de la Section, qui est déposé chez le camarade Delfour, vice-président de la section.

10 heures : Arrivée de M. le Capitaine Montai. Souhaits de bienvenue et remerciements adressés à M. le Capitaine Montai, par M. Delfour, Président de la 2.063^e section.

10 h. 1/4 : Toute la section — les hommes à médailler en tête — se rangera sur la place publique de la commune, Remise des décorations.

10 h. 1/2 : La Section tout entière assistera à une Messe.

Un grand banquet, servi par MM. Lompech et Périé, maires d'hôtel à Lauzès, aura lieu en plein air, si le temps le permet, et à la Mairie en cas de mauvais temps.

La fanfare se fera entendre pendant les diverses cérémonies.

A partir de 4 heures, grand bal populaire. A 9 h. du soir, Retraite aux

flambeaux, illumination et bataille de confettis.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers qui voudront bien nous honorer de leur présence.

Le prix du banquet, café compris, est fixé à 3 francs. Pour permettre à un grand nombre de personnes d'assister à ce banquet, la Commission des fêtes a décidé d'accepter tous les hommes du canton pouvant justifier de la qualité d'ancien soldat.

Se faire inscrire sans retard, soit à l'hôtel Lompech, soit à l'hôtel Périé, ou encore chez M. Paul Cassagne, trésorier de la section.

A. D.

Blars

La foire. — La foire du 4 juin n'a pas failli à son importance habituelle. De nombreux marchands de bestiaux s'y étaient rendus et aussi beaucoup d'éleveurs de moutons. Les agneaux amenés ont tous été vendus à des prix moyens de 26 à 29 fr. pièce suivant grosseur et qualité.

Nouvelle foire le 23 juin ; laquelle sera certainement très importante.

Albas

Noyade évitée. — Madame Bru de Mirandol, était allée au Passage, vendredi soir, à la rencontre de son fils qui rentrerait de l'école. Celui-ci, âgé de 5 ans, trompant la surveillance de sa mère qui causait avec la Passagère, s'approcha du bord pour essayer de remplir un arrosoir et tomba dans la rivière. La mère se jeta instinctivement à l'eau et parvint à saisir l'enfant.

Comme le Lot est profond à cet endroit et que la vase déposée par la dernière crue était encore très glissante, Madame Bru, dans l'impossibilité de regagner la rive, se serait infailliblement noyée avec son fils sans la passagère qui fit preuve de beaucoup de sang-froid. Madame Albar s'avança dans l'eau avec prudence ; elle put accrocher à l'épaule la malheureuse mère qui ne lâchait pas son petit et elle les ramena tous les deux sur la berge.

Nous félicitons Madame Albar de sa présence d'esprit et de son courage.

Sports. — Le jeune Lapouge a remporté dimanche un nouveau succès à St-Médard-Catus. Aux courses de bicyclette, il s'est classé 1^{er} et a battu le champion du Lot.

Enquête. — C'est trois derniers jours M. Lafon instituteur en retraite, délégué par M. le Préfet comme commissaire enquêteur, s'est tenu à la disposition du public pour recevoir les observations relatives au projet d'agrandissement de la route dans la Rivière-Haute. Il paraît qu'il n'y a pas eu de réclamations.

Montcuq

Trophée du Lot. — Eliminatoire du 29 juin.

L'Eliminatoire des cantons de Montcuq et Castelnaud-Montriat se courra à Montcuq le 29 juin.

Les engagements sont ouverts à partir du 6 juin chez M. Jargeau cycles à Montcuq, qui mettra à la disposition des coureurs qui en feront la demande le règlement de cette épreuve avec le bulletin d'engagement.

Les engagements seront clos irrévocablement le 21 juin au soir.

En voici le trajet : Départ, Montcuq à 14 h. 30 (2 h. 30) Café des Colonnes et suivra l'itinéraire suivant : Saint-Daunès, St-Pantaléon, Sauzet, Bovilla, St-Matré, Belmontet-Moulin-Bessou, Lastours, Montcuq, Lauzerte, Montcuq.

Arrivée : Café des Colonnes ; soit environ 70 kil.

Les prix attribués à cette épreuve sont les suivants :

1^{er} prix. Une montre or et argent valeur 50 fr..

2^e prix. Une montre argent valeur 30 fr..

3^e prix. Une enveloppe Wolbert renforcée 12 fr.

4^e prix. Une enveloppe Crasso 10 fr.

5^e prix. Une médaille bronze.

Les trois premiers seront qualifiés pour la finale.

Cette éliminatoire sera chaudement disputée car elle réunira pour se disputer la première place deux hommes de réelle valeur : Souilhac, champion du Lot, gagnant de l'Eliminatoire du Trophée de France en 1911 et le sympathique Courreur Aly, gagnant de l'Eliminatoire du Trophée de France en 1912.

On dit que le jeune Bord, quoique débutant peut réserver des surprises.

En tout cas ce que l'on peut affirmer c'est que la journée du 29 juin sera une belle manifestation sportive pour le public Montcuquois.

Les commissaires sont MM. Capmas, Larrieu, Laville, Mazet.

Saint-Laurent

Election du Conseil municipal. — Les opérations électorales du 5 mai 1912 ayant été annulées par le Conseil d'Etat, il a été procédé dimanche à de nouvelles élections dans les sections de St-Laurent et Lohmie, la première section avait quatre conseiller à élire et la seconde cinq.

Dans la section de St-Laurent nous avons eu la grève des candidats et des électeurs ; cinq citoyens, y compris le maire, s'étant seuls présentés

et ayant seuls voté et constitué le bureau.

Ont obtenu : Albert Amouroux, 2 voix ; Léon Aureil, 3. Pons, 1 ; Souilhac, Lohmie, Alibert, Henras, Vidal, Amat, chacun 1 voix.

Il sera procédé à un deuxième tour de scrutin dimanche prochain.

Section de Lohmie. — Ici point de grève. Une liste unique. Electeurs inscrits, 96 ; votants 69 ; bulletins blancs ou nuls, 3 ; suffrages exprimés, 66.

Ont obtenu : MM. Crocis, 64 voix ; Denègre, 63 ; Marnac, 62 ; Sales, 61 ; Pax, 61 ; Delsol, 61 ; divers 13.

Prayssac

Noyé. — Lundi matin, à la première heure, des pêcheurs à la ligne aperçurent, aux environs d'Escambous, le corps d'un noyé qui émergeait des eaux de la rivière du Lot.

La gendarmerie, prévenue, se rendit sur les lieux et M. le docteur Péné, maire, fit retirer le cadavre de l'eau. C'était un homme qui paraissait avoir une soixantaine d'années environ.

M. le docteur Péné qui a fait l'autopsie du cadavre, n'a constaté aucune trace de blessures. La mort qui paraît remonter à une dizaine de jours, ne peut être attribuée qu'à un accident.

Le cadavre n'a pu être identifié.

Mauroux

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche 8 juin, à huit heures du matin sous la présidence de M. Couture, maire.

Budget de 1912, comptes de gestion du receveur municipal et compte administratif du maire sont approuvés.

Le budget additionnel de 1913 est voté, ainsi que le budget primitif de 1914.

Les budgets du Bureau de bienfaisance sont approuvés.

Deux demandes d'assistance aux vieillards sont prises en considération.

Avis favorable est donné :

1. Au transfert des foires actuelles de Duravel au 21 de chaque mois ;

2. A la suppression de 4 foires de la commune de Soturac et au transfert des 4 autres au 29 mars, 29 juillet, 21 septembre et 29 décembre.

En fin de séance, M. le Maire soumet au conseil une pétition d'un certain nombre d'habitants de la section de Cabanac.

Cette pétition a été rejetée par le Conseil.

Vers

Banquet. — La Société de chasse la St-Hubert-Club fera sa sortie annuelle le dimanche 15 courant à Vers.

Un banquet réunira les membres composant cette jeune et vaillante société à laquelle nous souhaitons bonne promenade et bonne fête.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote et ami, M. Albert Gallier, percepteur des contributions directes à Morès (Loiret-Cher), vient d'être nommé officier de l'Instruction Publique.

Nos félicitations.

Transfert. — Jean Parrat, dit « Porrot », qui a fait l'objet d'une information pour attentats avec violence sur des fillettes de treize et quatre ans, et qui a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu à la suite du rapport médical de M. Dubuisson, médecin-aliéniste, a été transféré à Leyme et interné dans cet établissement.

Camburat

Hyménée. — Prochainement, sera célébré à Camburat, le mariage de M. Pons Clément-Médric, viticulteur, avec Mlle Desplas Sara.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Linac

Election complémentaire. — Les électeurs de la commune de Linac sont convoqués pour dimanche prochain, 15 juin, à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller municipal, en remplacement de M. Carrayon, maire, décédé.

Saint-Perdoux

Conseil municipal. — Les membres du Conseil municipal se réuniront dimanche prochain, 15 juin, pour procéder à la nomination de l'Administration municipale.

Marcihac

Réjouissances. — Les jeunes gens de notre commune organisent, pour dimanche prochain 15 juin, le programme suivant de réjouissances :

A 9 heures, tour de ville en musique ; à 11 heures, apéritif-concert sur la grande place ; à 2 heures de l'après-midi, bal populaire sur la place du Pont, sur le Célé et défilé en musique ; à 7 heures, banquet fraternel de la jeunesse ; à huit heures, illuminations a giorno et brillante retraite aux flambeaux ; à neuf heures embrasement du feu de la St-Jean et grand bal de nuit ; à minuit grand réveil dit « Lou Tourril ».

Latronquière

Enquête judiciaire. — Sur réquisition de M. le procureur de la République de Figeac, il a été procédé, dans l'après-midi de dimanche, dans la salle de la justice de paix, à une enquête au sujet d'un procès-verbal de chasse dressé par la gendarmerie de Latronquière à un nommé G... de Ladirat, commune de Terrou.

L'inculpé proteste de son innocence.

Divers témoins ont été entendus.

A propos d'un vol d'une bicyclette. — Le 25 mai dernier, M. Lafabrie, marchand de cycles à Bagnac, fut victime d'un vol d'une bicyclette. Après maintes recherches, on aurait, dit-on, fini par découvrir l'auteur de ce vol. Ce serait un jeune homme qui habite une commune du canton de Latronquière.

Boussac

Nécrologie. — C'est avec consternation que tout le monde a appris ici le décès de M. Clément Mège, receveur de l'enregistrement à St-Jean-de-Maurienne (Savoie). Le défunt, âgé seulement de 49 ans, était un enfant de Boussac et était propriétaire du beau domaine de Pech-Réal.

Nous adressons à sa veuve l'expression attristée de nos sincères condoléances.

Saint-Céré

Concours agricole. — Le concours de dimanche dernier organisé par le Comice agricole a été en tous points réussi.

Nous avons remarqué un joli lot de taureaux limousins. Le taureau de M. Hérel, propriétaire et boucher à St-Céré, qui a obtenu une médaille d'argent et le prix d'honneur était de toute beauté ; celui de l'établissement de Leyme, quoique moins fort, était aussi, très beau, ainsi que les autres taureaux exposés.

Les vaches laitières étaient en plus grand nombre que les années précédentes, mais les éleveurs de ces derniers animaux ne s'attachent pas assez, à notre avis, à sélectionner pour arriver à obtenir mieux.

La race ovine était très bien représentée par une douzaine de groupes de brebis-mères et de brebis d'un an très remarquables, d'où embarras pour le jury, pour le classement.

Les béliers assez nombreux étaient de bonne classe.

Nous rappelons que les éleveurs devraient être plus nombreux en qualité de membres du Comice afin de seconder les efforts des membres du bureau et d'augmenter les ressources de cette utile institution, dont ils sont les seuls à tirer profit.

Les trois taureaux de race limousine achetés et revendus par le Comice agricole aux enchères publiques, ont été adjugés savoir : un à M. Asfaux, métayer de M. Hérel à Saignes, commune de Saint-Laurent-les-Tours ; un à M. Gouzu, maire de St-Vincent, et le troisième à M. Larribre Paul, aux Calmettes, commune de St-Laurent-les-Tours.

Ces 3 taureaux, âgés de 8 à 10 mois, sont destinés à la reproduction.

Nous ne pouvons que renouveler au bureau du Comice, auquel s'étaient joints pour la circonstance, un membre du jury du Comice de Puy-brun et un membre du jury de Vayrac, nos sincères félicitations pour le zèle, le dévouement inlassable, la compétence et l'impartialité qu'apportent les uns et les autres dans l'exercice de leurs délicates fonctions.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Trophée du Lot. — L'Eliminatoire du canton de Gourdon se courra le 29 juin et comprendra les cantons de Gourdon, Salviac, Payrac, St-Germain.

Les engagements sont ouverts à partir du 6 juin, chez M. Ticou, cycles à Gourdon, qui mettra à la disposition des coureurs qui en feront la demande, les règlements de cette épreuve avec le bulletin d'engagement.

Les engagements seront clos irrévocablement le 21 juin au soir.

En voici le trajet : départ, Gourdon, devant le magasin de M. Ticou, en face le Palais de justice et suivra l'itinéraire suivant : Gourdon, Le Vigan, St-Projet, St-Germain, Dégagnac, Salviac, Gourdon.

Arrivée : Place du 4 Septembre ; soit environ 50 kilomètres.

Les prix de cette éliminatoire consistent :

1^{er} prix, une montre or et argent, valeur 50 fr.

2^e Une montre argent valeur, 30 fr.

3^e Un schandail, valeur, 5 fr.

4^e Une lunette acétyle valeur, 5 fr.

Les trois premiers sont qualifiés pour la finale.

Que les coureurs désirant prendre part à cette course s'y préparent d'une façon sérieuse et qu'ils se rappellent que les engagements seront clos le 21 juin au soir.

Les commissaires de la course sont MM. Gineste Marcel, Glenadel Jean et Ticou.

Le départ aura lieu à l'endroit indiqué à 10 h. du matin.

Gramat

Remonte. — Le comité d'achat du dépôt de remonte d'Aurillac procédera à sept heures du matin à des achats de chevaux.

Seront achetés : 1. Des chevaux de toutes catégories, à partir de quatre ans ; 2. des chevaux de 6 à 12 ans, à des prix sérieusement majorés, à l'exception des juments saillies et employées à la reproduction.

Labastide-Murat

Les effets du bon vin. — Le soir de la foire du 10 juin, la gendarmerie de Labastide-Murat conduisait au violon le sieur B..., qui avait fêté un peu trop la dive bouteille. M. L... patron de ce dernier, s'interposa en injuriant nos braves policiers.

Résultats : B... a cuvé son vin à la géole et L... va être conduit devant le procureur de la République de Gourdon, où il aura à répondre du délit d'injures envers la gendarmerie.

Gignac

Fête locale. — Notre fête locale aura lieu, cette année, le dimanche 29 courant. Comme les années précédentes, nous espérons que les organisateurs feront tout leur possible pour que cette fête soit des plus attrayantes.

Bibliographie

Faut-il accorder le droit de vote aux femmes ? Mmes Juliette Adam, Jean Bertheroy, Gyp, Daniel Lesueur, Rachilde, Yvonne Sarcey, répondent dans les *Annales*, et de la façon la plus piquante, à cette question que l'agitation des suffragettes rend actuelle. Lire dans le même numéro la belle étude de M. Henri de Régner sur l'œuvre de G. d'Annunzio, des fragments de *La Pisanella*, de *Jean-Christophe*, une pièce charmante représentée à la Comédie-Française, *Une Frondeuse chez Corneille*, par Maurice Olivaint, etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs). Le numéro : 25 centimes.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*. — Sommaire du n° 2090, du 14 juin 1913.

Pour sauver la Loue. — Nouvelles applications de la lumière froide. — Emploi de l'air comprimé pour empêcher les navires de couler. — Mille ans d'histoire de l'Asie. — Comment le caoutchouc fut introduit en Europe. — Almanach astronomique du xv^e siècle. — Les germes de champignons de l'atmosphère. — Académie des sciences. — Traînes météorologiques photographiées en plein jour. — Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boul. St-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 214^e livraison (7 Juin 1913).

Le Gros lot, par Albert Cim. — Les auberges du pauvre au Japon, par Pierre de Mériel. — L'Amiral suisse et sa flotte, par Daniel Bellet. — Obus modernes, par L. Viator. — Un corsaire de 13 ans, par Charles Géniaux. — Un cas de ruse chez l'escargot. — Les remèdes bizarres, par Gabriel Renaudot.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 70, boulevard Saint-Germain.

EN VENTE chez tous les Libraires et Correspondants du Petit Echo de la Mode et dans toutes les Gares.

Le GUIDE des CONVENANCES Par LISELOTTE ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DES USAGES MONDAINS (REVUE et CORRIGÉE)

Tout ce que l'on doit connaître se trouve clairement expliqué dans ce fort volume de plus de 400 PAGES.

Le Bébé. Tout ce qu'il y a à faire, avant et après la naissance, par les parents, le parrain, la marraine.

La 1^{re} Communion. Toilettes, souvenirs, cadeaux, cérémonie, diner, etc.

Le Mariage. Préliminaires, demande, fiançailles, devis des invités, etc. — Ce chapitre est particulièrement complet et tous les cas sont prévus.

Les Réceptions. La table, le service, la maîtresse de maison.

Le Jeu en famille, les Domestiques, les Visites.

Le Jour de l'An. Viâtes, tenues, cartes, le réveil, les étrennes.

La Correspondance. Tous les cas sont étudiés, avec formules et modèles.

Le Deuil. Devoirs des parents, durée des deuil, questions d'étiquette, Successions.

Pas un autre ouvrage n'est plus complet, n'est plus utile, et sa possession s'impose dans toutes les familles.

Ce volume est vendu 0 fr. 90 seulement

Pour le recevoir franco, adresser mandat-poste de 1 fr. 15 à M. Orsoni, éditeur, 7, rue Lemaignan, Paris.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LA HERNIE

Portée humanitaire d'une belle découverte

La nouvelle découverte du grand spécialiste M. A. CLAVERIE de Paris est une de celles dont l'importance et la portée sont les plus considérables, si l'on songe au nombre incalculable de personnes qui sont atteintes de cette gênante et grave infirmité que l'on nomme la hernie.

Plus de 5.000 Docteurs-Médecins ordonnent journellement à leurs malades les appareils de A. CLAVERIE.

Plus de deux millions de blessés les ont adoptés avec enthousiasme.

Les Hôpitaux, les grandes Administrations, les Sociétés de Secours Mutuels les fournissent à leurs malades, à leurs employés ou à leurs membres.

Enfin chaque jour des centaines de témoignages enthousiastes de personnes soulagées et guéries parviennent à l'adresse du renommé Spécialiste.

Dans notre contrée notamment où la personnalité de M. A. CLAVERIE est depuis longtemps connue et hautement appréciée, nombreux sont les blessés qu'il a délivrés à tout jamais des souffrances, des inquiétudes et des misères causées par cette déplorable infirmité.

C'est pourquoi nous sommes heureux de rappeler la présence dans notre région du renommé Spécialiste qui fera l'application de ses appareils perfectionnés en donnant à chacun tous conseils et renseignements désirés, de 9 h. à 5 h. à :

Figeac, Dimanche 15 Juin, Hôtel des Voyageurs-Villa (jusqu'à 3 h.)
CAHORS, Jeudi 19, Hôtel des Ambassadeurs.

« CEINTURES - MAILLOTS » CLAVERIE, pour tous les Déplacements des Organes chez la Femme (Hernies ombilicales, Descentes et Déviations de la matrice, Rein mobile, etc.).

Applications générales de l'Électricité
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence
ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX
Lustrerie - Appareillage - Sonneries
Téléphones privés et de réseau
Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU
Constructeur-Electricien
9, Rue du Lycée, 9 - Cahors
Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction
Prix défiant toute concurrence
Plans et devis sur demande
Location de décoration électrique
pour fêtes et soirées
TÉLÉPHONE 37

Guérison assurée de toutes les Maladies du SANG et des NERFS
ANÉMIE - NEURASTHÉNIE par la FERMENTOSE
Prix 3,50 la boîte de 30 cachets pour 15 jours de traitement.
En vente dans toutes les bonnes pharmacies.
Laboratoire de la FERMENTOSE, 35, rue du Rocher, PARIS

La « Fermentose » est en vente à CAHORS : Pharmacie FOURNIÉ.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

BULLETIN FINANCIER
Paris, 11 juin
La faiblesse du marché s'accroît, le niveau de la cote est encore en baisse sur la veille.
La Rente française se maintient à 84,85.
Le Serbe recule à 79,75, le Turc à 84,45 et l'Italien à 97,02.
L'Extérieure Espagnole se représente à 88,85. Les fonds russes fléchissent : le 3/0/0 1891 à 72,10, le 5/0/0 1906 à 101,75, le 4 1/2 1909 à 98,70 et le Consolidé à 90,15.
Le Compartiment bancaire reste lourd. Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1050, le Crédit Lyonnais à 1605, le Crédit Foncier à 880, la Banque de Paris à 1700 et la Société Générale à 810.
Parmi les chemins français, le Lyon cote 1245, le Nord 1660 et l'Est 882.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Sous une forme attrayante, la Compagnie d'Orléans vient de publier le second fascicule d'une série destinée à faire connaître quelques-uns de nos plus beaux pays de France. Cette plaquette, joliment éditée par Devambe, et consacrée au Limousin et à l'Auvergne, renferme tout à la fois des tableaux de mœurs, des contes, des légendes, etc., signés d'auteurs célèbres, voire même des chansons populaires. Tous ces textes, agréablement illustrés par Fraipont et accompagnés de notices et d'une préface dues à l'éminent écrivain qu'est Ad. Van Bever, constituent, pour les vacances prochaines, une sorte de guide pittoresque propre à de merveilleuses excursions dans nos deux plus riches provinces du centre.

La dite plaquette est adressée franco contre l'envoi de 0 fr. 10 à l'Administration Centrale, 1, Place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Billets de début de saison et d'arrière-saison pour les voyageurs à destination des stations thermales du Centre et de l'Auvergne.

La Compagnie d'Orléans a décidé de continuer, cette année, les facilités déjà accordées l'année dernière à la clientèle des stations thermales du Centre et de l'Auvergne; en conséquence, elle délivrera du 1^{er} au 30 juin et du 15 août au 30 septembre, des billets d'aller et retour valables 25 jours, sans prolongation, pour la Bourboule, Le Mont-Dore (Saint-Nectaire, correspondance automobile) Chamblat-Néris (Néris-les-Bains), Cransac, Evaux-les-Bains et Rocamadour (Miers).

Chemins de fer d'Orléans et du Midi et C^o de Navigation Mixte.

La Traversée la plus courte et la plus agréable de France en Algérie.

Relations Paris-Quai d'Orsay, Port-Vendres, Oran, Alger.

La Compagnie de Navigation Mixte vient de mettre en service entre Port-Vendres et Oran un nouveau paquebot rapide le « Théodore-Mante », qui permet d'effectuer la traversée en 28 heures seulement.

D'autre part les voyageurs de ce paquebot, ainsi que ceux de « La Marsa » qui assure le service entre Port-Vendres et Alger en 22 heures environ, trouveront maintenant à Port-Vendres, le jour de leur arrivée, la correspondance avec le train « Barcelone-Express » (voitures directes de luxe et des trois classes), quittant Port-Vendres à 18 h. 46 pour arriver à Paris-Quai à 10 h. 41.

La correspondance avec ce même train existait déjà dans le sens aller (départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h., arrivée à Port-Vendres à 11 h. 15).

Rappelons que le service entre Port-Vendres et l'Algérie est assuré comme suit :

ALLER. — Départ de Port-Vendres : pour Alger, le dimanche à 13 h. 30; pour Oran, le vendredi à 13 h. 30;

RETOUR. — Départ d'Alger, le mercredi à 12 h.; d'Oran, le lundi à 12 heures.

Billets directs simples et d'aller et retour au départ de Paris-Quai d'Orsay.

Enregistrement direct des bagages.

Voyages d'excursions aux plages de la Bretagne.

Pendant la Saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets d'excursions de 1^{re} et de 2^{me} classes aux Plages de Bretagne, comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Douarnez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours. Prix des Billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 45 fr. — 2^{me} classe, 36 fr. Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

Billets complémentaires du Voyage d'Excursions ci-dessus

Il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et 2^{me} classes réduits de 40 %, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Prix des billets complémentaires de Paris-Quai d'Orsay à Savenay et retour, via Tours : 1^{re} classe, 55 fr. 50, 2^{me} classe, 37 fr. 40.

Relations avec le Maroc

Il est rappelé au Public que la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie Transatlantique, a créé récemment des billets directs simples et d'aller et retour de Paris à Casablanca ou vice versa, via Bordeaux.

Les départs des paquebots ont lieu les 10 et 25 de chaque mois par service rapide, les 2 et 18 par service accéléré.

Les prix sont, suivant la classe, de 205 fr. 85, 154 fr. 45, 99 fr. pour les billets simples, de 328 fr. 80, 251 fr. 10 et 161 fr. 35 pour les billets aller et retour.

Les personnes désirant réduire au minimum le voyage maritime peuvent également se rendre au Maroc par l'Espagne, via Madrid et Algérie,

d'où l'on peut gagner Tanger par une traversée de 2 h. 1/2 environ.

Un service rapide bi-hebdomadaire entre Madrid et Algérie faisant suite au Sud-Express, train de luxe quotidien entre Paris et Madrid, permet d'effectuer le voyage de Paris à Tanger en 53 heures. C'est le mode d'accès au Maroc à la fois le plus rapide et le plus commode.

Abonnements individuels et de famille pour les Côtes Nord et Sud de Bretagne.

Afin de permettre aux Touristes et aux Familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 Octobre, au départ de toute gare de son réseau, des abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^{me} classes pour les côtes Sud et Nord de Bretagne (Gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchement vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'Aller et Retour à ces côtes avec arrêts intermédiaires facultatifs, la facilité de circuler à volonté sur les lignes des côtes Sud et Nord de Bretagne; validité : 33 jours; faculté de prolongation moyennant supplément.

Prix des cartes d'abonnement : Côtes Nord et Sud de Bretagne, 1^{re} classe, 130 francs; 2^{me} classe, 95 francs.

Côtes Nord et Sud de Bretagne et lignes d'embranchement vers la mer, 1^{re} classe, 150 francs; 2^{me} classe, 110 francs.

Ces prix sont perçus lorsque la distance pour les parcours (Aller et Retour) n'excède pas 1.000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1.000 kilomètres, ils sont augmentés de 0 fr. 065 et de 0 fr. 045 (en 1^{re} et 2^{me} classes) par kilomètre en sus.

Réductions pour les familles allant jusqu'à 50 %.

Billets d'excursion

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire : 1^{re} classe : 86 francs — 2^{me} classe : 63 francs. Durée : 30 jours avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

2^e Itinéraire : 1^{re} classe : 54 francs — 2^{me} classe : 41 francs. Durée : 15 jours sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Billets de libre circulation individuels et de famille pour les plages des Côtes Sud de Bretagne.

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de Paris et de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1^{re} classe 100 fr. 2^{me} classe 75 fr.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay : les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1^{re} classe de 0 fr. 1344, 2^{me} classe 0 fr. 09072.

Validité : 33 jours avec faculté de prolongation.

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 %.

Pyrénées et Golfe de Gascogne

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classe.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 5 itinéraires différents via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Bayonne, Hendaye, Biarritz, Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation.

1^{re} classe, 164 fr. 50; 2^e classe, 123 fr. — Prix, 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50; 2^e classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisées en 7 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre pour les zones A, B, C, D et E, et du 1^{er} décembre au 1^{er} mars pour les zones F, G et donnant aux voyageurs le droit de circuler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le « Livret Guide officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé « franco » contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Facilités de circulation

accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans; Brétigny à Tours; Auneau à Etampes; Etampes à Bellegarde-Quiers; Orléans à Malesherbes; Orléans à Montargis; Orléans à Gien; Orléans à Tours; Orléans à Argenton; Tours à Saincaize; Tours à Châteauroux; Tours à Port-de-Piles; Port-de-Piles à Argenton; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^{me} classe et de 30 0/0 en 3^{me} classe sur le double des prix des billets simples,

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Voyages en Portugal

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay :

1^o Des billets simples et aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

a) Pour Lisbonne-Rocio, Porto-Campanha, Guarda, Pampilhosa, Entroncamento et Coimbra, via Fuentès d'Onoro-Villarformoso; b) pour Lisbonne-Rocio, Entroncamento, Coimbra et Porto-Campanha, via Madrid-Valencia d'Alcantara; c) pour Porto-Sao Bento, via Barca d'Alba.

2^o Des billets aller et retour collectifs en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour Porto-

Campanha, Coimbra, Lisbonne-Rocio via Fuentès d'Onoro-Villarformoso et Porto-Sao Bento, via Barca d'Alba.

Durée de validité des billets simples, 9 jours; des billets d'aller et retour individuels, 45 jours et des billets collectifs de famille, 60 jours.

Les prix des billets aller et retour collectifs de famille comportent sur ceux du tarif général une réduction de : 30 0/0 lorsque le billet comporte 3 personnes adultes; 35 0/0 lorsque le billet comporte 4 personnes adultes et plus.

3^o Des billets aller et retour 1^{re} et 2^e classes pour Lisbonne-Rocio et Porto comportant l'emprunt en Portugal du circuit Villarformoso, Pampilhosa, Lisbonne, Porto, Fregeneda, ou Barca d'Alba, Porto, Lisbonne, Pampilhosa, Fuentès d'Onoro; validité 45 jours, sans faculté de prolongation.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Billets d'aller et retour collectifs de famille, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Délivrés aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ.

1^o Toute l'année. — Trois premières personnes, prix de 3 billets aller et retour ordinaires du tarif G. V. n^o 2; par personne en plus, réduction de 50 0/0. (Il peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ).

Ces billets sont soumis, quant à la validité et aux arrêts en cours de route, aux mêmes conditions que les billets aller et retour ordinaires.

2^o Saison de printemps. — Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 15 juin. Validité 33 jours. 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplément.

3^o Saison d'été. — Du 15 juin au 1^{er} octobre. Validité jusqu'au 5 novembre.

Réduction des aller et retour pour les trois premières personnes, de 50 0/0 pour la quatrième et 75 0/0 pour la cinquième et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à demi-tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Délivrance aux membres de la famille au dessus de trois personnes, de coupons individuels permettant d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant le prix d'un billet militaire.

Billets de famille pour voyages empruntant deux ou plusieurs des réseaux d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et du P.-L.-M.

Pendant les périodes des vacances, du jeudi qui précède la fête de Rameaux au lundi de Pâques inclus, et du 15 juin au 30 septembre inclus, il est également délivré aux familles composées d'au moins trois personnes payant place entière au départ des gares des réseaux ci-dessus, pour toutes les gares des mêmes réseaux et sous condition qu'il soit effectué un parcours d'au moins 300 kilomètres aller et retour, ou qu'il soit payé pour cette distance, des billets aller et retour de famille à prix réduits, comportant des réductions allant jusqu'à 75 0/0 suivant le nombre des personnes.

1^o La distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE

DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants

Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires

Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue « associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état « naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections « de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS

DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4: en couleurs en 20 livraisons

160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60^{fr.} broché, 66^{fr.} relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.

Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76 à ATTINGER FRÈRES Éditeurs, PARIS 2, Rue Antoine-Dubois

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

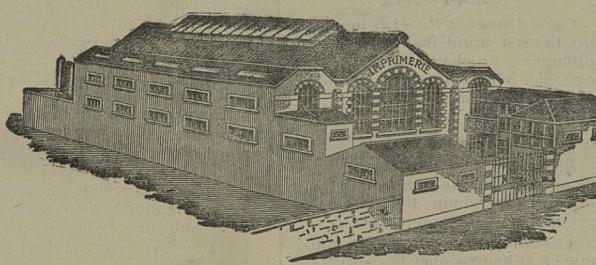
ALENÇON (Orne)

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS